certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 04/07/2023
publié, affiché le
06 JUIL. 2023
Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON

MAIRIE D'ARDENTES (Indre)

Département de l'Indre

Commune d'Ardentes

Décision n° 2023-4 du 3 juillet 2023

Avenant 1 au contrat de maintenance et dépannages des installations de chauffage, ventilation e climatisation des bâtiments communaux

Le Maire d'Ardentes

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment la passation des marchés inférieurs à 214 000€ ;

Considérant que l'avenant 1 a pour objet de prendre en compte une évolution de périmètre technique sur les sites :

- Maison médicale : extension des installations,
- et Multi-accueil :remplacement d'une chaudière et d'une pompe à chaleur par 3 climatiseurs ;

Décide

Article 1 : d'accepter la proposition d'avenant 1 prenant en compte l'évolution du matériel en place sur le marché de maintenance des équipements de chauffage de la commune, et notamment les modifications de matériel intervenues sur les bâtiments Maison de santé et Multi-accueil.

- La redevance annuelle relative à cet avenant sera de 1805.44€ HT/an
- L'avenant 1 entrera en vigueur au 01/01/2023 et se terminera le 31/12/2026

Article 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.
Un extrait en est affiché à la mairie.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre

Fait à Ardentes, le 3 juillet 2023
Le Maire

MAIRIE D'ARDENTES (Indre)

Gilles CARANTON

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

AVENANT 1 AU CONTRAT DU
01/01/2022

Maintenance et Dépannages des installations de Chauffage, Ventilation et Climatisation des bâtiments Communaux

AVENANT 1 au marché du 01/01/2022

VILLE d'ARDENTES

Date de remise : 01/02/2023

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

VILLE D'ARDENTES

ENGIE Solutions

Sommaire

Avenant au Contrat 2

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION 3

ARTICLE 2 OBJET DE L'AVENANT ET EVOLUTION DES CONDITIONS FINANCIERES 4

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE L' AVENANT 6

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS 6

ARTICLE 5 - SIGNATURES 7

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Contrat de maintenance P2

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Société VILLE d'ARDENTES

Dont le siège social est situé au Mairie d'ARDENTES - Place de la République 36120 ARDENTES

Représentée par M. Gilles CARANTON en sa qualité de Monsieur le Maire d'ARDENTES dûment habilité aux fins des présentes, représenté pour le présent document par Fabrice GENEAU Responsable de Département.

Ci-après désigné(e) par **"LE CLIENT"**

D'une part,

ET

ENGIE ENERGIE SERVICES, prise en sa dénomination commerciale « ENGIE SOLUTIONS »

Société anonyme au capital de 698.555.072 euros,

dont le siège social est situé à la Tour T1, 1 place Samuel de Champlain, Faubourg de l'Arche, 92930 Paris La Défense

Immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous N° 552 046 955,

Faisant élection de domicile pour les présentes en son agence MAINE CENTRE POITOU , située au LE CLOS DE LA RABELAIS - 6 Rue Léandre POURCELOT 37540 SAINT CYR SUR LOIRE,

Représentée par Patrick Lanoizelée en sa qualité de Directeur régional, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après dénommée **« le PRESTATAIRE »**

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

ARTICLE 2 OBJET DE L'AVENANT ET EVOLUTION DES CONDITIONS FINANCIERES

Objet de l'avenant

Le présent Avenant a pour objet de prendre en compte une évolution de périmètre technique sur les sites suivants :

- MAISON MEDICALE
- MULTI ACCUEIL

Maison Médicale : Code installation °3361947016

A la suite d'une extension, prise en compte de :

- 1 VRV MITSUBISHI, Model PURY -P 400YNW-A1 , N° de série 16W00525 ; R410A, 8KG, année 2021.
- 15 cassettes plafonnières, modèle PKFY P32VLM-E

MULTI Accueil : Code installation °3361947014

Remplacement d'une chaudière et d'une pompe à chaleur par 3 climatiseurs réversibles

Nouveaux matériels installés :

- Groupe N°1 un tri-split MITSUBISHI type MXZ 5E102 VA , PF 10.2 kW
  - Unité intérieure type mural " dortoir " MSZ- AP25FA2,
  - Unité intérieure type cassette "dortoir bébé" SLZ-M15FA2
  - Unité intérieure type cassette plafonnière " lecture " PCA M60KA2
- Groupe N°2 un bi-split MITSUBISHI type MXZ-5E102 VA pf 10.2 KW
  - 2 Unité intérieure cassettes murales " Grande salle" PCA-M50 KA2
- Groupe N° 3 un tri-split MITSUBISHI type MXZ-4E 83VA PF 8.3 kW.
  - Unité intérieure type mural " bureau " MSZ- AP25FA2,
  - Unité intérieure type cassette "SAS" SLZ-M25FA2
  - Unité intérieure type cassette plafonnière " ENTRE" SLZ-M25FA2

Date de valeur des prix

Les prix sont exprimés en date de valeur 01/01/2023

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Evolution des redevances

	code installation / informations complémentaires	matériel ajouté / retiré	Qté	heures annuelles	mens-uelles	valorisation avenant € HT
Site Maison Médicale	3361947016					
		VRV Mitsubishi Model PURY -P 400YNW-A1 , N° de série 16W00525 ; R410A, 8KG, année 2021.	1	4		322,40 €
		Cassette plafonière modèle PKFY P32VLM-E	15	15		1 209,00 €
PLUS VALUE NOUVEAU MATERIEL MAISON MEDICALE						**+1 531,40 €**
Site Multi Accueil	3361947014					
	Groupe 1 - Unité extérieure	Groupe N°1 un tri-split MITSUBISHI type MXZ 5E102 VA, PF 10.2 kW	1	4		322,40 €
	Groupe 2 - Unité extérieure	Groupe N°2 un bi-split MITSUBISHI type MXZ-5E102 VA ? pf 10.2 KW	1	4		322,40 €
	Groupe 3 - Unité extérieure	Groupe N° 3 un tri-split MITSUBISHI type MXZ-4E 83VA PF 8.3 kW.	1	4		322,40 €
	Groupe 1 - unités intérieures	Unité int type mural " dortoir " MSZ- AP25FA2.	1	0.8		64,48 €
		Unité int type cassette "dortoir bébé" SLZ-M15FA2	1	0.8		64,48 €
		Unité int type cassette plafonnière " lecture " PCA M60KA2	1	0,8		64,48 €
	Groupe 2 - Unités intérieures	Unités int (x2) cassette murale " Grande salle" PCA-M50 KA2	2	1.6		128,96 €
	Groupe 3 - Unités intérieures	Unité int type mural " bureau " MSZ- AP25FA2.	1	0.8		64,48 €
		Unité int type cassette "SAS" SLZ-M25FA2	1	0.8		64,48 €

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

	code installation / informations complémentaires	matériel ajouté / retiré	Qté	heures annuelles	mens-uelles	valorisation avenant € HT
		Unité int type cassette plafonnière " ENTRE" SLZ-M25FA2	1	0,8		64,48 €
PLUS VALUE MATERIEL MULTI ACCUEIL						1 483,04 €
	Matériel retiré	Chaudière	1	-10	-4	-806,00 €
	Matériel retiré	Pompe à chaleur	1	-5		-403,00 €
MOINS VALUE MATERIEL MULTI ACCUEIL						-1 209,00 €
EVOLUTION REDEVANCE MULTI ACCEUIL						+274,04 €
TOTAL MOUVEMENT AVENANT 1 € HT						+1 805,44 €

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE L' AVENANT

Le présent Avenant entre en vigueur au 01/01/2023

Il se terminera le 31/12/2026.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS

Toutes les clauses et conditions du Contrat et de son/ses avenant/s antérieur/s non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

ARTICLE 5 - SIGNATURES

Fait à Ardentes le 04/07/2023

En 2 exemplaires originaux.

Désignation	« LE CLIENT »	ENGIE SOLUTIONS
NOM SIGNATAIRE	Gilles CARANTON	Fabrice GENEAU
FONCTION	Maire d'Ardentes	Responsable de Département
TAMPON + SIGNATURE		
DATE DE SIGNATURE	04/07/2023	

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230703-2023-4-DECISION-AR
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

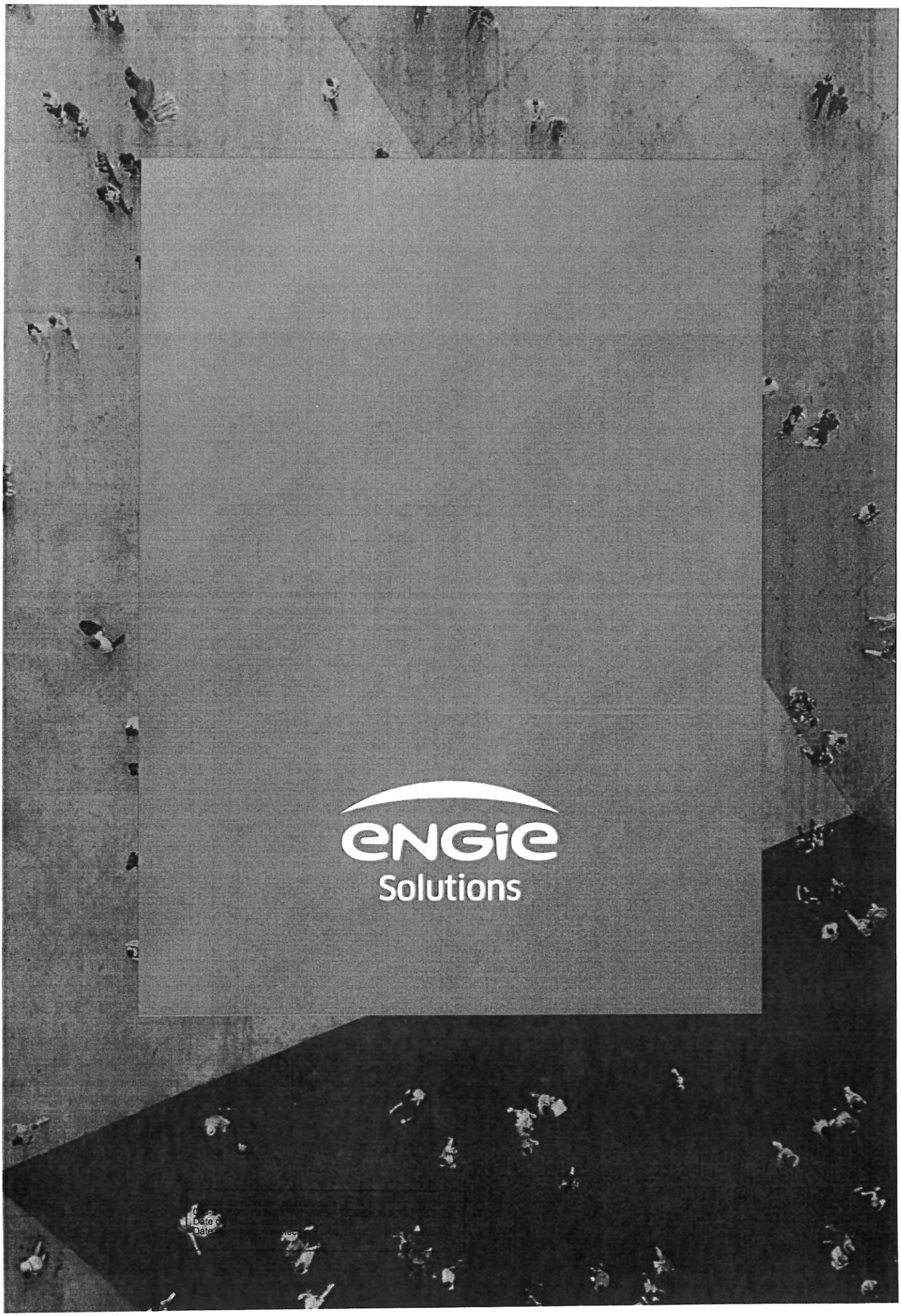
ENGIE
Solutions